

CONTRAT DE LOCATION

Les locations sont du samedi/dimanche au samedi/dimanche en juillet - août

Comment avez vous eu nos coordonnées ?

Entre le soussigné et la SARL Ardèche Roues Libres, il a été convenu ce qui suit :

NOM : _____

PRENOM : _____

ADRESSE : _____

TEL : _____ PORTABLE : _____

NE(E) LE : _____

PROFESSION : _____

E-MAIL : _____

Accepte les conditions générales et les règles du document « CONDITIONS GENERALES VILLEGATURE » et s'engage à occuper un chalet / gîte :

TYPE : _____

JOUR D'ARRIVEE 15h : ____ / ____ / ____ à partir de 14 heures et maximum 22 heures)

JOUR DE DEPART 10h : ____ / ____ / ____ (avant 10 heures)

Pour ____ personnes dont ____ enfant(s). Ages : _____

OPTIONS

Les options sont à régler sur place

Location de draps : oui / non

Chauffage : oui / non (inclus du 1/04 au 24/04 et après le 26/09 sinon 6 € par nuit pour les chalets et 10 € pour les gîtes)

Chien(s) : oui / non

Ci-joint un chèque ou mandat d'acompte correspondant à 30% de votre séjour soit _____ €. dans l'attente du solde de tout compte intervenant **30 jours avant la date de notre arrivée.**

Paiement à l'ordre de Ardèche Roues Libres- 07600 Asperjoc RCS Aubenas B 339.553.810.

Fait à _____ le _____ / _____.

Mention manuscrite : "lu et approuvé"

SIGNATURE

Les réservations sont effectives après réception d'acompte malgré prise d'option.

CONDITIONS GENERALES VILLEGATURE

La réservation d'un chalet implique l'adhésion à l'ensemble de nos conditions.

- Toute réservation doit être accompagnée d'un chèque d'acompte. Le paiement du solde doit être effectué 30 jours avant la date du début du séjour. Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenu est considéré comme ayant annulé son séjour, (sauf dispositions contraires à des conditions particulières), sans qu'il ne puisse se prévaloir de cette annulation.
- Pour les réservations intervenant moins d'un mois avant la date du début du séjour, le règlement intégral est exigé à la réservation.
- Les réservations sont effectives après réception d'acompte malgré prise d'option.
- Par retour de courrier, nous vous adressons un reçu correspondant au montant de l'acompte versé lors de la réservation, ainsi que la confirmation de celle-ci pour les dates que nous vous avez indiquées.
- Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous louée.
- En l'absence d'un message télégraphié du locataire précisant qu'il a du différer sa date d'arrivée, la location devient disponible 24 heures après la date d'arrivée prévue par le contrat de location. (Les messages téléphoniques ne sont pas admis).
- Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé.
- Lieu de juridiction: nous vous offrons dans tous les cas de régler les litiges à l'amiable, si ce n'était pas le cas, seul le tribunal d'AUBENAS (07) est compétent pour statuer.

SARL ARDECHE ROUES LIBRES RC AUBENAS B.339.553.810